

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 V 246** Vœu relatif à la mise en place d'un tarif social Vélib'.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu l'amendement n°16 déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste et les élus du Parti de Gauche ;

Considérant la volonté affirmée de la municipalité de diversifier l'offre de déplacements et de promouvoir les circulations douces ;

Considérant le succès de Vélib' qui regroupe plus de 245.000 abonnés annuels et représente près de 35 millions de déplacements en 2012 ;

Considérant que le succès du service Vélib' passe également par une tarification attractive ;

Considérant qu'une tarification préférentielle existe depuis 2011 pour les jeunes de moins de 26 ans, les jeunes en insertion et les étudiants boursiers ;

Considérant qu'il convient d'ouvrir encore davantage le service et le rendre accessible aux plus modestes ;

Considérant le vœu du groupe PCPG adopté en ce sens lors de la séance des 12 et 13 novembre derniers ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

qu'une offre d'abonnement Vélib' à tarif préférentiel soit ouverte au 1er semestre 2013 aux allocataires du RSA, de l'allocation spécifique de solidarité, de la couverture maladie universelle complémentaire.